Association pour la Sauvegarde du Patrimoine des Transports Urbains et Interurbains Toulousains
M. BONATO Jérôme – A.S.P.T.U.I.T. – 3, allée du Stade – Lotissement Le Pradal – 31570 BOURG SAINT BERNARD

BULLETIN D'ADHESION – année _____

NOM :.....Prénom :.....

Adresse:.....

Code postal : ..... Commune : .....

☐ Externe ☐ Retraité ☐ Interne > Matricule ..... > Service .....

Date de naissance : ...../...../..... à .....

Mobile : ...../...../...../...../..... Mail :.....

Membre ☐ Sympathisant (16€) - ☐ Actif (23€) - ☐ Bienfaiteur (31€)
☐ d'Honneur - ☐par entente réciproque (associations amies)

Règlement ☐ Espèces - ☐ Chèque - ☐ Mandat - ☐ Sur HelloAsso
☐ Virement automatique (préciser le motif = adhésion + année + votre nom)
IBAN : FR76 1027 8022 2400 0205 4560 177 – BIC : CMCIFR2A

- Merci de renseigner uniquement les rubriques en jaune et la section « Donateur » ci-contre ▶
- Par correspondance, le bulletin d'adhésion est à expédier à cette adresse :
M. BONATO Jérôme – ASPTUIT – 3, allée du Stade – Lotissement le Pradal – 31 570 BOURG SAINT BERNARD

Je déclare :
- avoir pris connaissance des conditions d'adhésions fixées par l'ASDELO
- respecter les règles de sécurité et les statuts qui régissent cette association, notamment dans l'enceinte du dépôt, lors de manœuvres ou d'entretien des véhicules préservés et lors de sorties ou de manifestations avec ces véhicules.

En cas d'accident lors de travaux d'entretiens ou de sorties avec les véhicules préservés par l'ASPTUIT, je m'engage à recourir à la responsabilité civile de mon assurance personnelle
Je n'engagerai pas de poursuites judiciaires à l'encontre de l'ASPTUIT.

Le fichier des adhérents de l'ASPTUIT est à l'usage exclusif de l'association, et ne peut en aucun cas être cédé à des tiers. En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les adhérents peuvent exercer leur droit de regard et de rectification sur toutes les informations les concernant.
Le présent formulaire a été validé par le responsable du Comité d'entreprise, en accord avec l'ASDELO. Le non respect de ces règles ou des statuts engage une radiation immédiate de l'association votée par le bureau (Article 7 des statuts).

Date :	Signature, avec mention lu et approuvé :	Date et cachet ASPTUIT
...../...../20.....		☐ traité par le secrétaire ☐ traité par le président

L'ASPTUIT est une association à but non lucratif de type loi 1901,
déclarée au journal officiel le 3 juillet 2001 sous le numéro W 31 30 14 22 8 – Subventionnée par le comité d'entreprise des transports urbains toulousains et l'ASDELO

Formulaire identique au cerfa N°11580*03	Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)	Numéro d'ordre du reçu

Bénéficiaire des versements

Nom : Association pour la Sauvegarde du Patrimoine des Transports Urbains et Interurbains Toulousains

Adresse :
ASPTUIT – Chez Tisséo Réseau Urbain – Monsieur Jérôme BONATO
– Dépôt ATLANTA Gestion – 4, imp. Paul Mesplé – 31081 Toulouse cedex 1

Objet : - regrouper les passionnés par les transports en commun terrestres : diligences, omnibus, tramways, trolleybus, autobus, autocars, véhicules de service, etc....
- réunir, transmettre, sauvegarder, restaurer et mettre en valeur tous les éléments de la mémoire des transports en commun
- organiser et participer à toutes manifestations en rapport avec les transports en commun.

☑ Œuvre ou organisme d'intérêt général

Donateur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....
.....

Code postal : ..... Commune : .....

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de : _____ €

Somme en toutes lettres : .....
.....

Date du versement ou du don : ...../...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article : ☐ 200 du CGI ☐ 238 bis du CGI ☐ 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :
☐ Acte authentique ☐ Acte sous seing privé ☐ Déclaration de don manuel ☐ Autres

Nature du don : ☐ Numéraire ☐ Titres de sociétés cotés ☐ Autres*

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :
☐ Remise d'espèces ☐ Chèque ☐ Virement, prélèvement, carte bancaire

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

A Toulouse, le ...../...../20.....
Cachet et signature :